



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion du :	Jeudi 22 décembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	M. Loris VOLTZ, Référent Administratif

### DISTRICT DES ALPES

#### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
2. RETRAITS DE CLASSEMENT
3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
  - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
  - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
  - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
  - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
  - 4.1. Classements initiaux
  - 4.2. Confirmations de Niveau de classement
  - 4.3. Changements de Niveau de classement
5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

#### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
  - 2.1. Classements initiaux

## VILLE : SEYNE LES ALPES GYMNASSE : PLAINE SPORTIVE – LE FAUBOURG NNI : 42059901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire.

- Formulaire de classement

- Aire de jeu de 40 x 20 en bon état
- Equipements conformes
- Dégagements conformes
- Hauteur des Buts conformes
- Pas de table Officielle
- Présence de bancs de touche
- Hauteur sous plafond : 8 mètres
- Présence d'un panneau de score électronique
- Présence de 2 vestiaires joueurs de 27 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Présence d'1 vestiaire arbitre de 27 m<sup>2</sup> conformément équipé.
- Présence d'un local antidopage de 14,7 m<sup>2</sup>.
- Tribune de 146 places couvertes.
- Le stationnement des spectateurs se fait sur un parking aux abords de l'installation sportive pour 25 voitures.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 18.01.2034. Elle demande que lui soit transmis le dernier procès-verbal de la Commission de Sécurité ainsi qu'une AOP.**

\*\*\*\*\*

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE COTE D'AZUR

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

##### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

##### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

##### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

##### 4.1. Classements initiaux

##### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

##### 4.3. Changements de Niveau de classement

#### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGES

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

#### VILLE : NICE STADE : CHARLES EHRMANN NNI : 60880201

Cet éclairage était classé en E4 jusqu'au 30/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- Etude technique d'éclairage

- **Aire de jeu** : 105 X 68
  - **Installateur** : CALCULUX AREA
  - **Marque des projecteurs** : Philips – Signify
  - **Puissance par projecteur** : 1500 W
  - **Température de couleur** : 5700 K
  - **Nombre des projecteurs** : 184
  - **GR** : 46
  - **Implantation** : Angulaire, 4 mâts de 36 mètres de hauteur et à 33 mètres de la ligne de touche
  - **Type de Sources lumineuses** : **LED**
- Eclairage moyen : 1054  
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.71  
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.85

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E4 jusqu'au 11/01/2026.**

\*\*\*\*\*

- 1.3 Changement de niveau de classement
- 2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de Niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 4. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

## DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

**VILLE : SAINT ROMAIN EN VIENNOIS STADE : LA PEROUSE NNI : 841160101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 13/10/23.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande le changement de classement en T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.10.2023
- Formulaire de classement du 13.10.2023

La Commission note que le complexe n'est pas clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 88 x 56
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,43 mètres
- Pas de Bancs joueurs ni Officiels
- La zone technique n'est pas tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une main courante grillagée de 1 mètre accessible au public. Les deux autres côtés sont protégés par une main courante obstruée.
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée : 6 mètres de distance
- 4 Vestiaires joueurs de 13 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaires arbitres de 2 m<sup>2</sup> dont 1 vestiaire conformément équipe et dédié au terrain.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 13.10.2033.**

\*\*\*\*\*

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT
- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

### CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2 Changement de niveau de classement.

##### 1.3 Confirmations de Niveau de classement

#### **VILLE : LE PONTET STADE : MONTBORD NNI : 840920201**

Cet éclairage était classé en E4 jusqu'au 28/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 X 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : Thorn Mondial
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Nombre des projecteurs** : 36
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 22 mètres de hauteur
- **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- **Eclairage moyen** : 329
- **Rapport (U1h) Mini/Maxi** : 0.55
- **Rapport (U2h) Facteur d'uniformité** : 0.74

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E4 jusqu'au 30/01/2025.**

\*\*\*\*\*

#### 2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

##### 2.1 Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

##### 2.3 Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 4. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

**DISTRICT DE PROVENCE**

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **VILLE : MARSEILLE STADE : AMEED MAGNAN NNI : 132130301**

Cette installation était classée en niveau T3 SYN jusqu'au 21/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau en T4 SYN ainsi que des documents transmis.

- Imprimé de classement
- Rapport de visite de la CRTIS en date du 21 novembre 2023.
- Tests in situ du 04.06.2019.

La Commission note que le complexe sportif est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 105 x 68 mètres
- Bancs de touche joueurs mesurent 3,50 mètres.
- Banc Officiels de 1.50 mètres.
- Hauteur des buts non-conformes (2,40 mètres), *revoir également la fixation des filets et la protection des boulons.*)
- Zone de sécurité augmentée 6,00 mètres.
- Zone technique tracée
- Zone de sécurité conforme tout autour de l'aire de jeu
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée de 2,20 mètres de haut, conforme à la réglementation surplombée d'un pare-ballons.
- 4 vestiaires joueurs de 26 26 21 21m<sup>2</sup>.
- 2 vestiaires arbitres de 13 m<sup>2</sup>.
- Le terrain dispose d'une tribune d'environ 420 places.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T4 SYN 08.03.2033. Elle demande que la hauteur des buts soit mise à hauteur réglementaire (2,44 mètres) avant la prochaine rencontre Officielle. Protéger les boulons saillants sur les buts, avant la prochaine rencontre Officielle Elle indique que les prochains tests in situ devront être transmis au 04 juin 2024.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : ARLES STADE : RENE EXBRAYAT NNI : 130040203**

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 10.01.2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16.02.2023
- Formulaire de classement du 16.02.2023

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 105 X 68
- Zone de sécurité conformes
- Hauteur des buts : 2,38 mètres non-conforme
- Les poteaux de buts sont à remettre en conformité, la couleur des poteaux doit être blanche.
- Présence de Bancs joueurs
- La zone technique n'est pas tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée.

- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée : 10 mètres de distance
- 4 vestiaires de 17 m<sup>2</sup> 17 m<sup>2</sup> 16,5 m<sup>2</sup> 23 m<sup>2</sup>.
- 1 vestiaires arbitres de 12 m<sup>2</sup>.

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut prononcer de niveau de classement, en effet, en l'état l'aire de jeu présente plusieurs critères de dangerosité, notamment en ce qui concerne le revêtement de l'aire de jeu (trous) ainsi qu'une vétusté des équipements sportifs (bancs de touche, poteaux de but.) Elle demande au propriétaire d'entamer des travaux de correction et d'envoyer une lettre d'engagement à la présente Commission afin de placer l'installation sportive en niveau Travaux. En l'état aucune rencontre officielle de football ne peut avoir lieu.**

\*\*\*\*\*

### **VILLE : COUDOUX STADE : JEAN LACREUSETTE NNI : 131180101**

Cette installation était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 04.10.2023.

La CRTIS prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation sportive et des documents suivants :

- Imprimé de classement de la CDTIS
- Rapport de visite de la CDTIS

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité : Conformes
- Hauteur des buts : 2,44m conforme
- Les dégagements sont conformes
- Bancs de touche joueur de 2,90 mètres en bon état
- Banc de touche Officiels de 1,90 mètres en bon état
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée de 2,20m de hauteur surplombée de pare-ballons.
- La liaison aire de jeu- vestiaires est protégée, la distance à parcourir est de 27 mètres.
- La zone de sécurité est tracée.
- Pas de local administratif ni d'espace médical pouvant servir de local anti-dopage. Le terrain dispose d'une tribune
- Les vestiaires se situent dans un bâtiment annexe, 2 vestiaires de 11m<sup>2</sup>.
- Le bloc ne comporte pas de vestiaire arbitre, lors des rencontres, un vestiaire joueurs est mise à disposition ce dernier.

Considérant que les ALGECO présents dans l'installation sportive ne disposent pas de douche, ces derniers ne peuvent être considérés comme des vestiaires.

Que des lors aucun vestiaire arbitre n'est rattaché à l'installation sportive.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation sportive en niveau T7 SYN jusqu'au 21.12.2023.**

\*\*\*\*\*

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

#### **3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

### **VILLE : AIX EN PROVENCE STADE : DE LA MOLIERE NNI : 130010201**

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique 105 x 68 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu côté
- Plan de façade
- Plan des vestiaires existants

La Commission note que le complexe sportif est clôturé dans son ensemble.

- Pente : 0,5%
- Clôture et Pare-ballons de 6 mètres
- Zone de sécurité conforme
- Aire de jeu : 105 x 68
- 2 vestiaires joueurs de 16 m<sup>2</sup> et 2 vestiaires joueurs de 13 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaire arbitre de 7,5 m<sup>2</sup> et 1 vestiaire arbitre de 6 m<sup>2</sup>
- Synthétique : dernière génération de 60 mm en sable et SBR encapsulé

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un avis favorable à la réalisation d'un terrain en gazon synthétique pour un classement en T5 SYN.**

\*\*\*\*\*

### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

#### VILLE : MARTIGUES GYMNASE : RIOUALL NNI : 130569903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau FUTSAL 3 et des documents transmis :

- L'imprimé de classement 27.06.2023
- Rapport de visite 27.06.2023

- Aire de jeu de 40 x 20 en bon état
- Equipements conformes
- Dégagements conformes, la Commission conseille de placer des mousses de protection derrière les buts.
- Hauteur des Buts conformes
- Présence d'une table Officielle
- Présence de bancs de touche
- Liaison aire de jeu vestiaires sécurisée (5 mètres)
- Hauteur sous plafond : 8 mètres
- Présence d'un panneau de score électronique
- Liaison aire de jeu- vestiaires : 5 mètres à parcourir, elle n'est pas sécurisée.
- Présence de 2 vestiaires joueurs de 35 et 37 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Présence d'1 vestiaire arbitre de 37 m<sup>2</sup> conformément équipé.
- Le stationnement des spectateurs se fait sur un parking aux abords de l'installation sportive pour 25 voitures

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 24.01.2032. Elle demande que lui soit transmis le dernier procès-verbal de la Commission de Sécurité ainsi qu'une AOP.**

\*\*\*\*\*

#### VILLE : MARSEILLE GYMNASE : PONT DE VIVAUX NNI : 132109901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau FUTSAL 4 et des documents transmis :

- Formulaire de classement 27.06.2023
- Rapport de visite 27.06.2023
- PV de Commission de Sécurité



- Plan d'évacuation des vestiaires

- Aire de jeu de 40 x 20 en PVC en bon état
- Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
- Dégagements conformes, la Commission conseille de placer des mousses de protection derrière les buts.
- Hauteur des Buts conformes
- Présence d'une table Officielle
- Hauteur sous plafond : 8 mètres
- Tribunes : 1040 places assises, 440 places debout
- Présence d'un panneau de score
- Liaison aire de jeu- vestiaires : 5 mètres à parcourir, elle n'est pas sécurisée.
- Présence de 5 vestiaires joueurs de 38 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Présence d'1 vestiaire arbitre de 38 m<sup>2</sup> conformément équipé.
- Le stationnement des spectateurs se fait sur la voie publique.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 04.01.2034. Elle demande que lui soit transmis les plans métrés des vestiaires afin de pouvoir réétudier la demande.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : MARSEILLE GYMNASSE : CHARPENTIER NNI : 132039902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive.

- L'imprimé de classement
- Le rapport de visite

- Aire de jeu de 40 x 20 en PVC de bon état
- Equipements conformes
- Dégagements conformes (2 mètres autour de l'aire de jeu)
- Hauteur des Buts conformes
- Une table Officielle est présente le jour des rencontres
- Présence de bancs de touche joueurs les jours de rencontre.
- Liaison aire de jeu vestiaires non-sécurisée
- Hauteur sous plafond : 8 mètres
- Présence d'un panneau de score électronique
- Présence de 4 vestiaires joueurs de 15 m<sup>2</sup> conformément équipés
- Présence de 2 vestiaires arbitre de 12m<sup>2</sup> conformément équipé.
- Présence d'un local infirmerie de 22 m<sup>2</sup>.
- Tribune de 200 places assises.
- Le stationnement des spectateurs se fait sur la voie publique.

**La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09.01.2034. Elle demande que lui soit transmis le dernier procès-verbal de la Commission de Sécurité (- de 36 mois).**

\*\*\*\*\*

#### **4.2 Changements de Niveau de classement**

##### **VILLE : MARSEILLE STADE FELIX WEYGAND NNI : 132130501**

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 21/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande le changement de classement en T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13.10.2023
- Formulaire de classement du 13.10.2023

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 100 x 60
- Zone de sécurité non-conformes (2,30 mètres)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Présence de Bancs joueurs de 3 mètres
- Présence d'un banc Officiel de 2 mètres.
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture grillagée surplombée d'un pare-ballons.
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégée.
- 4 vestiaires joueurs 15m<sup>2</sup>
- 2 vestiaires arbitres de 8m<sup>2</sup>
- Pas de local délégué

En application de *l'article 3.3 de la réglementation fédérale*, les zones de sécurité, pour tous les niveaux de classement, doivent obligatoirement mesurer 2,50 mètres sur toute la périphérie de l'aire de jeu.

Celle-ci est libre de tout obstacle hormis les buts et les poteaux de corner. Elle se mesure depuis l'extérieur de la ligne de touche jusqu'au premier obstacle rencontré, ou changement de support.

En l'espèce, il est constaté qu'un caniveau se trouve à 2,30 mètres de l'extérieure de la ligne de touche, dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité ce qui équivaut à une **non-conformité-majeure**.

Dans notre qualité de conseil, nous vous incitons à recouvrir le caniveau ainsi que les grilles avaloirs en le perforant afin de permettre une évacuation des eaux, par une bande de synthétique collée, non chargée, de nature et couleur identique au revêtement existant sur toute sa largeur, côté bancs de touche, afin de respecter la dimension précitée.

Elle demande également qu'un pare-vue soit mis en place derrière les buts sur les 20 mètres de la ligne de but.

**En application du règlement fédéral, la Commission décide de classer l'installation sportive en niveau Travaux jusqu'au 29.03.2024. Elle est dans l'attente d'une lettre d'engagement précise sur les modifications à apporter avec un échéancier des travaux.**

\*\*\*\*\*

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

#### VILLE : MARSEILLE STADE : PEPINIERE 1 NNI : 132110201

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 13.11.2025.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.

**En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 18.01.2034. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.**

\*\*\*\*\*

#### VILLE : MARSEILLE STADE : PEPINIERE 2 NNI : 132110202

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 13.11.2025.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation.

En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 18.01.2034. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler.

\*\*\*\*\*

#### VILLE : CARNOUX EN PROVENCE STADE : MARCEL CERDAN 2 NNI : 131190102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 31.12.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'envoi des tests in situ par le propriétaire de l'installation sportive.

Considérant que la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives a demandé au propriétaire de fournir les tests in situ conforme à la réglementation.

Que la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives confirme que les tests réalisés sont conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

La Commission rappelle que les prochains tests de maintien devront être réalisés et transmis au reclassement de l'installation sportive pour le 31.08.2033.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 31.08.2033.**

\*\*\*\*\*

### CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 1.1 Classements initiaux

##### VILLE : MARSEILLE STADE : FELIX WEYGAND NNI : 132130501

Cet éclairage n'a jamais été classé

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS BVP518/ BVP528
- **Puissance par projecteur** : 1500 W
- **Nombre des projecteurs** : 16
- **Date de création** : 24.07.2023
- **GR** : 47.8
- **Facteur de maintenance** : 1
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 16 mètres de hauteur
- Type de Sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 231
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.46
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.66

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage de l'installation sportive en E6 jusqu'au 18.01.2028. Elle indique que le dossier technique transmis devait permettre un classement en niveau E5. La Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur en cas de volonté du propriétaire d'acquiescer le niveau de classement prévu par l'étude technique réalisée.**

\*\*\*\*\*

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### VILLE : MARSEILLE STADE : FRAIS VALLON NNI : 132130601

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 13.07.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- **Aire de jeu** : 100 x 60
  - **Marque des projecteurs** : PHILIPS SIGNIFY
  - **Installateur** : AREA
  - **Date de mise à disposition** : 10.07.2023
  - **Puissance par projecteur** : 1500 W
  - **Température de couleur** : 5700 K
  - **GR** : 47
  - **Nombre des projecteurs** : 12
  - **Implantation** : Angulaire, 4 mâts de 20 mètres de hauteur et à 7 mètres de la ligne de touche
  - **Type de Sources lumineuses** : **LED**
- Eclairage moyen : 263
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.54
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.72

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce la confirmation de classement d'éclairage en niveau E6 jusqu'au 21/12/2027.**

\*\*\*\*\*

#### **VILLE : MARSEILLE STADE : MALPASSE NNI : 13213401**

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 13.07.2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- **Aire de jeu** : 100 x 60
  - **Marque des projecteurs** : PHILIPS SIGNIFY
  - **Installateur** : AREA
  - **Date de mise à disposition** : 10.07.2023
  - **Puissance par projecteur** : 1500 W
  - **Température de couleur** : 5700 K
  - **GR** : 47
  - **Nombre des projecteurs** : 12
  - **Implantation** : Angulaire, 4 mâts de 20 mètres de hauteur et à 7 mètres de la ligne de touche
  - **Type de Sources lumineuses** : **LED**
- Eclairage moyen : 345
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.70

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce le classement d'éclairage en niveau E6 jusqu'au 21/12/2027.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

\*\*\*\*\*

#### VILLE : VELAUX STADE : RENE REYNIER NNI : 131120101

Cet éclairage était classé en E7 jusqu'au 13.01.2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement d'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CRTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 62
  - **Installateur** : NOEL BERANGER
  - **Marque des projecteurs** : PHILIPS
  - **Puissance par projecteur** : 2114 W
  - **Nombre des projecteurs** : 19
  - **Implantation** : Angulaire, 4 mâts à 23 mètres de la ligne de touche
  - **Type de Sources lumineuses** : *Iodures Métalliques*
- Eclairage moyen : 182
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.04
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.15

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut prononcer de niveau de classement éclairage. Elle conseille au propriétaire de procéder au changement des luminaires défectueux et éventuellement un réglage des luminaires.**

\*\*\*\*\*

## 2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

# DISTRICT DU VAR

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Changements de Niveau de classement

#### VILLE : LA VALETTE DU VAR : STADE : ANGELIN SECOND NNI : 831440201

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 31/12/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'envoi des pièces attestant de la réalisation des travaux demandés par la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives.

Elle atteste que les réparations ont été effectuées sur les zones ayant un impact direct sur la sécurité et l'intégrité des licenciés.

La Présente Commission remercie la collectivité, propriétaire de l'installation sportive, pour sa réactivité et son implication dans la réalisation des travaux, et ce dans les meilleurs délais.

En application du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 22.06.2033.

\*\*\*\*\*

### 1.3 Confirmation de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

### 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX

#### 1.1. Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### 1.3 Changement de Niveau de classement

### **VILLE : RAMATUELLE STADE : MARCEL CHASSAIGNE NNI : 831010101**

Cet éclairage était classé en E6 jusqu'au 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- **Aire de jeu** : 105 x 68
- **Implantation** : Latérale
- **Marque des projecteurs** : PHILIPS MPV507
- **Puissance par projecteur** : 2000 W
- **Température de couleur** : 6000 K
- **Nombre des projecteurs** : 12
- **Date de création** : 15/08/2015
- **Implantation** : Latérale, 4 mâts, 16 mètres de hauteur
  - Type de Sources lumineuses : *Iodures Métalliques*
  - Eclairage moyen : 148
  - Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.21
  - Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.34

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas prononcer de niveau de classement d'éclairage permettant de faire dérouler des rencontres Officiels en nocturne, elle décide de placer l'installation en niveau EEntraînement. La présente Commission vous conseille de vous rapprocher de l'installateur et de**

procéder à un remplacement des lampes usées ou un réglage des luminaires afin d'obtenir de meilleurs résultats avant de recontacter votre District d'appartenance pour une nouvelle visite.

\*\*\*\*\*

## **2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

**2.1. Classements initiaux**

**2.2. Confirmations de Niveau de classement**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**4. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**PATRICK SCALA**

**Secrétaire**  
**PIERRE ALCOVERRO**